

Zeitschrift:	Revue économique franco-suisse
Herausgeber:	Chambre de commerce suisse en France
Band:	35 (1955)
Heft:	4
Rubrik:	37e Assemblée générale de la Chambre de commerce suisse en France : convocation

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

37^e Assemblée générale de la Chambre de commerce suisse en France

CONVOCATION

Les membres de la Chambre de commerce suisse en France, sont invités à se réunir le

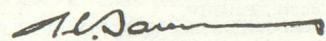
Jeudi 26 mai 1955, à 18 heures, au Pavillon Dauphine, avenue Foch, Paris-16^e
sous la présidence d'honneur de M. Pierre-Antoine de Salis, Ministre de Suisse en France.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Composition du bureau de l'assemblée générale,
2. Rapport du conseil d'administration sur l'activité de la Compagnie pendant l'exercice écoulé,
3. Rapport du trésorier,
4. Rapport des commissaires aux comptes,
5. Décharge au conseil d'administration et approbation des comptes,
6. Renouvellement des mandats et nomination de certains administrateurs,
7. Nomination des commissaires aux comptes pour 1955,
8. Présentation des correspondants régionaux.
9. Allocution de M. le Ministre de Salis.

Cette assemblée générale sera suivie, à 20 heures, d'un **dîner-conférence** à l'issue duquel
M. JEAN HOTZ, Ministre plénipotentiaire, ancien directeur de la division du commerce, présentera une conférence
intitulée : "MES SOUVENIRS ET EXPÉRIENCES DE TRENTE ANNÉES DE POLITIQUE COMMERCIALE".

Le Président de la
CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE



Nous rappelons que cette assemblée générale s'inscrit cette année dans le cadre d'une série de manifestations dont le programme a été imprimé dans le dernier n° de notre Revue (1^{re} page du supplément bleu) et auxquelles tous nos membres sont les bienvenus. Nous les prions de nous faire parvenir, le cas échéant, leur inscription avant le 7 mai dernier délai.

Les membres qui envisagent de participer à cette assemblée voudront bien nous retourner, rempli, le bulletin d'inscription ci-dessous et se munir de leur carte de légitimation pour 1955 qui sera demandée à l'entrée. Ce bulletin peut être aussi utilisé comme délégation de pouvoir pour les membres actifs empêchés.

M.

(nom et prénom)

* assistera à l'assemblée générale du 26 mai 1955.

* assistera au dîner qui suivra cette assemblée, et désire être placé à côté de M.

Le montant de 1.800 francs pour le repas vous est payé : * par chèque bancaire ci-joint.

* à votre compte de chèques postaux, Paris 32.44.

* désire participer aux autres manifestations organisées à l'occasion de cette assemblée générale.

* ne pourra pas assister à l'assemblée générale du 26 mai 1955 et délègue ses pouvoirs à M. **

Date :

Cachet et signature :

* Biffer ce qui ne convient pas.

** Il est recommandé de laisser le nom du mandataire en blanc (art. 20 des statuts).